

Appel à projets Vie de Campus

de l'Institut National de l'Éducation Artistique et Culturelle

Vous êtes une association ou un groupe d'étudiants et vous avez un projet pour les étudiants ? Culture, santé, sport ou vie de campus ? Vous pouvez proposer votre projet dans le cadre de l'appel à projet Vie de Campus de l'Inseac.

Qui peut proposer un projet Vie de Campus de L'Inseac ?

- Les associations étudiantes.
- Les groupes d'étudiants non constitués en association ayant désigné un porteur de projet inscrit dans l'Institut National pour l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) pour l'année en cours qui, si le projet est accepté, se verront prendre en charge directement par l'établissement les prestations retenues sur factures (Il n'y pas de versement des fonds directement sur les comptes des étudiants).

A quoi doit correspondre la thématique du projet ?

Avant de remplir votre dossier de candidature, il faut vous assurer que votre projet correspond bien aux thématiques de la vie de Campus de l'INSEAC : la **culture**, la **santé**, l'**accompagnement social**, la **pratique sportive**, le **développement durable**, la **vie de campus**, la **citoyenneté**.

Voici quelques exemples de d'actions s'accordant avec les thématiques :

- Proposer des actions de prévention ou de sensibilisation en matière de santé.
- Proposer des événements autour de la pratique sportive.
- Proposer des actions autour du bien-être
- Proposer des ateliers de pratiques artistiques et culturelles
- Action en faveur du développement durable et des responsabilités sociétales.
- Action d'accueil des étudiantes et étudiants (rentrée, orientation...).
- Soutien à l'action des associations étudiantes.
- Proposer des investissements d'équipements et de matériels culturels

Comment sont choisis les projets ?

Les projets sont étudiés par une commission Vie de Campus qui donne un avis consultatif à la validation du projet par le coordinateur de l'Institut. La décision s'opère en fonction de la portée innovante du projet, de la clarté des intentions et de sa mise en place géographique. Le projet présenté, doit être destiné aux étudiants et être généré en majorité par des étudiants de l'INSEAC. Il doit également s'intégrer au calendrier universitaire et mobiliser des valeurs portées par la charte pour l'éducation artistique et culturelle.

À noter : Les projets sont étudiés lors de commissions Vie de Campus qui ont lieu sur le temps des réunions pédagogiques, une fois par semestre selon les dépositions de dossiers répondants à l'appel à projets. Pour les projets d'une valeur numéraire supérieurs à 1000€, les porteurs de projets devront s'organiser pour qu'au moins un représentant soit disponible afin de présenter le projet aux membres de la commission vie de Campus de l'INSEAC

Dossier de Candidature pour un projet Vie de Campus

De l'Institut National de l'Éducation Artistique et Culturelle

Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le :

Avis de la commission :

Examen en commission le :

Titre du projet

- **Champ du projet :** Plusieurs cases peuvent être cochées

☐ Art et culture	☐ Santé
☐ Pratique sportive	☐ Accompagnement social
☐ Développement durable	☐ Vie de Campus
☐ Citoyenneté	☐ Autre (préciser) :

- **Responsable du projet :** Préciser la nature de l'organisme si c'est une association ou un groupe d'étudiants

Organisme :

Prénom / Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

- **Second Responsable du projet :** Si le projet est porté par un groupe d'étudiants

Organisme :

Prénom / Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

- **Présentation du projet et de son intérêt dans le cadre de la Vie de Campus**

- **Espace/ Lieu de réalisation du projet**

- **Public(s) ciblé (s) – Nature et Effectif**

- **Logistique nécessaire**

- **Partenaires et prestataires du projets** (préciser les domaines ou fonctions)

- **Partenaire(s) financeur(s)** (espace à remplir uniquement s'il y a d'autres partenaires financeurs du projet. Dans ce cas, indiquer les quotes-parts des différents financeurs du projet)

- **Communication envisagée** (pour la mise en valeur de l'action et de l'INSEAC)

- **Planning définitif ou prévisionnel du projet**

- **Modalités d'évaluation – indicateurs du projet**

- **Les compétences visées** (par la mise en place du projet)

- **Éléments complémentaires concernant le projet** (joindre le(s) devis)

- **Budget**

Le budget prévisionnel doit être sincère, idéalement basé sur des devis et ses dépenses doivent être en cohérence avec le projet. Il doit être équilibré. Total dépenses = total recettes.

Nature/ Objet(s) de la dépense	Montant	Recettes*	Montant	Déjà acquis
				○
				○
				○
				○
				○
				○
				○
				○
				○
				○
Total		Total		

** Indiquer s'il y a un cofinancement numéraire par la participation d'un autre organisme ou s'il y a des participations en natures (autre qu'avec de l'argent (en objets, en service ...) car elles sont également considérées comme des cofinancements. Elles doivent, par conséquent, figurer dans le budget avec la mention « aide en nature »*

Coût global de l'opération pour l'INSEAC :